



Par SDÉ seulement

Le 17 novembre 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Transmission des renseignements requis à l'annexe II de la Loi sur la régie de l'énergie pour l'année 2020
Votre dossier : R-9001-2020
Notre dossier : R060642 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie (la Régie) du 27 octobre 2021¹ dans laquelle la Régie souhaite obtenir des informations plus complètes sur la nature des modifications des travaux et leurs justifications, ainsi que les explications des écarts par rapport au montant initial autorisé de 114,4 M\$² pour le projet de raccordement du village La Romaine au réseau intégré (le Projet).

D'emblée, le Distributeur soumet respectueusement, à l'instar de ce qu'il mentionnait dans sa correspondance du 18 décembre 2020³, que suivant l'adoption de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* (la Loi sur la simplification), qui a eu comme effet, notamment, de soustraire le Distributeur à l'application de l'article 73 de la LRÉ, il effectue dorénavant un suivi de ses investissements adapté au nouveau contexte réglementaire dans le cadre des renseignements requis par l'article 75.1 LRÉ.

Considérant les circonstances particulières du présent dossier, il fournit néanmoins par courtoisie à la Régie, les informations demandées en suivi du Projet.

Le tableau R-1 présente l'évolution des coûts de réalisation du Projet de 2017 à 2020 pour chacune des composantes, selon la forme souhaitée par la Régie.

¹ R-9001-2020, pièce A-0002.

² Décision D-2018-042, p. 20, tableau 3.

³ R-9001-2019, pièce B-0018.

**TABLEAU R-1 :
ÉVOLUTION DES COÛTS DE RÉALISATION DU PROJET DE 2017, 2019 ET 2020 (M\$)**

Rubriques	Projet 2017	Projet 2019	Projet 2020	écart	% écart total
Ingénierie	9,8	8,5	9,6	1,1	1,7 %
Travaux civils	1,0	2,2	2,2	-	- %
Travaux électriques souterrains	-	3,0	3,0	-	- %
Travaux électriques aériens	82,3	116,8	183,3	66,5	104,2 %
PMI et ententes	-	3,1	5,5	2,4	3,8 %
Sous-Total	93,1	133,6	203,6	70,0	109,7 %
Réserve pour Imprévus	13,4	19,7	10,0	(9,7)	(15,2) %
Sous-Total	106,5	153,3	213,6	60,3	94,5 %
Frais financiers capitalisés	7,9	11,7	15,2	3,5	5,5 %
Total	114,4	165,0	228,8	63,8	100,0 %

Pour 2020, la révision des coûts de réalisation effectuée porte le coût du projet à 228,8 M\$, soit une augmentation de 63,8 M\$ par rapport au montant réévalué en 2019⁴, et s'explique principalement par les éléments suivants :

1. Coûts additionnels pour la ligne sur portiques de bois (+ 69,7 M\$) :

- Effets de la pandémie de la COVID-19 (+ 19,1 M\$)

Un arrêt prolongé de plusieurs mois des travaux a été imposé par la communauté, retardant l'arrivée de ressources matérielles et humaines sur place. À la reprise, des mesures d'accélération dans des conditions hivernales exceptionnellement chaudes ont dû être déployées nécessitant des ressources et de la main-d'œuvre supplémentaires, cela dans le respect des mesures de dépistage et d'isolement exigées par la communauté et la Santé publique.

- Conditions météorologiques moins froides (+ 15,6 M\$)

La température plus clémente au cours des deux dernières années a retardé la création de ponts de glace, forçant ainsi un changement dans la stratégie de construction. L'utilisation de pont-barges, d'hélicoptères et la création de chemins utilisés quatre saisons sont des impacts directs découlant du changement de stratégie déployée sans pont de glace.

- Changements techniques (+ 8,0 M\$)

⁴ En ce qui a trait à la hausse de 50,6 M\$ en 2019 (coût révisé à 165 M\$), voir les explications déjà fournies dans le cadre du Rapport annuel 2018 du Distributeur, dossier R-9001-2018, pièce HQD-6, document 7 révisé (B-0071), pages 5 à 7 et pièce HQD-12, document 1 (B-0074), pages 27 à 29.

Des changements au niveau des fondations des poteaux ont dû être apportés en raison des conditions de sols qui se sont avérées différentes de celles prévues, impliquant des contraintes importantes de mise en place.

- Conditions du marché (+ 10,6 M\$)

Un seul soumissionnaire a répondu au premier appel d'offres qui a été jugé trop élevé. Le deuxième appel d'offres, incluant plus de flexibilité, n'a pas permis l'économie escomptée.

- Autres (+ 16,4 M\$)

Le Distributeur a ajusté la contingence et les frais financiers capitalisés pour tenir compte de la révision des coûts du projet.

2. Autres (- 5,9 M\$)

Des économies sont attribuables aux modifications apportées à la conception des sous-postes et à la conversion.

Le Distributeur tient à informer la Régie que la ligne sur portiques de bois ainsi que les sous-postes ont été mis en service en septembre 2021. La conversion du réseau existant de La Romaine de 12 à 25 kV est prévue à l'été 2022.

Le Distributeur précise également que ni les objectifs du Projet ni la nature des travaux à effectuer n'ont changé. La hausse anticipée des investissements découle essentiellement de circonstances exceptionnelles propres à la réalisation du Projet en milieu nordique éloigné ainsi qu'à la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, à l'instar de ce qu'il a mentionné en réponse à la demande de renseignements n°1 de la Régie⁵, le Distributeur est d'avis que le Projet s'avère toujours la solution optimale sur les plans technique, économique, social et environnemental malgré une hausse importante des coûts. Cette solution assure de façon fiable et propre l'alimentation de la communauté tout en répondant à leurs besoins actuels et futurs.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

Simon Turmel, avocat

⁵ *Supra* 4, ([B-0074](#)), pages 27 à 29.